

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 SG 95 Subvention (18 000 euros) et convention avec l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris (3e) pour l'organisation de la 19e édition du festival.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association du Festival de films gays et lesbiens de Paris située 61-63 rue Beaubourg – 75003 Paris, afin de soutenir l'organisation de la 19e édition du festival.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 18 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.